

CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT

1) Comment peut-on devenir parent correspondant ?

- Un parent désire être parent correspondant de classe ⇒ *Trois principes, une règle:*
 - Il doit être volontaire pour assurer cette mission
 - Il doit accepter en toute conscience, la responsabilité qui résulte de son engagement,
 - Il doit participer aux diverses sessions de formation organisées par l'A.P.E.L

Pour remplir son rôle : Il doit se faire connaître de l'ensemble des parents de la classe.

- Pour faire connaître sa candidature, il suffit au parent de **se faire connaître auprès du professeur principal lors des réunions de rentrée.**

A réception de l'ensemble des coupons réponse et au niveau d'une classe, plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- **Il n'y a pas de parent volontaire** : l'A.P.E.L envoie un courrier pour rappeler l'importance du rôle de parent correspondant et de convaincre des parents de prendre en charge ce rôle.
- **Trois parents sont volontaires et l'un d'eux se porte également candidat pour une autre classe** : ce dernier sera automatiquement parent correspondant de cette autre classe.
En cas de candidature multiple, ses mandats ne seront pas cumulables.
- **Une candidature multiple** ne sera acceptée qu'en l'absence de parent volontaire sur une classe.

Remarque importante : Un parent correspondant est désigné pour une année scolaire.

2) Quels sont les engagements et le rôle du parent correspondant ?

- Pourquoi « Parent correspondant ? »

Le parent correspondant de classe **n'est pas un délégué** qui contrôle et revendique, mais uniquement et seulement un **MEDIATEUR**.

Rôle du Parent correspondant : Partenaire à part entière de l'équipe éducative, il peut être un interlocuteur de l'A.P.E.L.

- Parent correspondant : que devez-vous faire et comment ?

	Rôle	Qualités demandées
En instaurant un climat de confiance.	Il représente les familles.	Faire preuve de discrétion et de discernement.
En favorisant la communication.	Il est à la disposition de toutes les familles de la classe.	Etre disponible à l'écoute des autres.
En instaurant les liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative	Il assure un rôle d'accueil, d'information et de soutien. Il participe avec l'accord du Chef d'Etablissement aux débuts des conseils de classe.	Ouvert au dialogue. Accueillant, patient, tolérant. Responsable et dynamique.

Parent correspondant : Où et quand ?

Le parent correspondant **participe** :

➤ A la réunion parents-professeurs : c'est lors de cette réunion qu'il se porte candidat.

➤ Au conseil de classe :

- **Avant le conseil** : il est à l'écoute de toutes les familles et recueille leurs observations par l'intermédiaire d'un questionnaire
- **Pendant le conseil** : au nom de tous les parents, il est un interlocuteur attentif et a un rôle consultatif
- **Après le conseil** : il remettra un compte rendu général au Chef d'établissement qui le transmettra à toutes les familles de la classe

IMPORTANT !

Pour représenter au mieux les parents d'élèves et établir le lien entre eux et la communauté éducative, le parent correspondant **doit être en contact régulier avec le professeur principal** selon des modalités définies entre eux (rendez-vous, téléphone, courriels, ...).

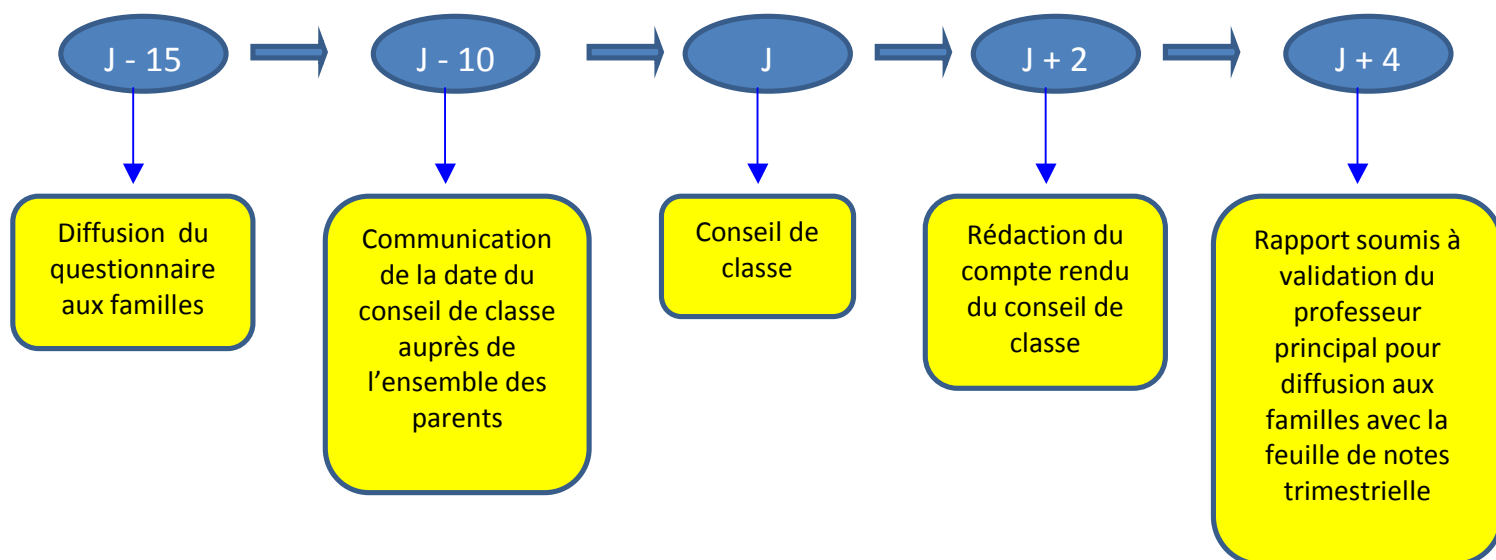
Il peut aussi se rapprocher du Responsable Vie Scolaire et de l'équipe de l'A.P.E.L.

Parent correspondant : ce que vous devez éviter

- Agir seul.
- Ne voir la classe qu'à travers votre propre enfant.
- Avoir une attitude systématiquement critique.
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs.
- Empêcher le dialogue parents/professeurs.
- Colporter des rumeurs.
- Cristalliser les revendications des parents.
- Oublier ... de rendre compte aux parents des actions entreprises.
- Donner votre interprétation personnelle aux comptes rendus de réunion.

3) Quels sont les circuits de diffusion du rapport de conseil de classe ou des informations ?

- A l'issue de chaque conseil de classe, vous devez établir un rapport. Dans quels délais et comment ?



Nota : Après validation par le professeur principal, ne pas oublier de transmettre par mail une copie du compte-rendu à l'A.P.E.L.

Quelques conseils...

Parent correspondant, vous pouvez avoir des informations ou des suggestions à présenter.

Dans ce cas, vous devez contacter le professeur principal concerné qui a la charge de faire remonter auprès de l'équipe éducative et du Chef d'Établissement.

Un doute ? Une hésitation ? Une question ? Une idée ?

N'hésitez pas, contactez l'A.P.E.L.